

Bonnevaux, le 18 novembre 2013

PROJET

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2013

Présents : Roseline Boussac, Sylvaine Fleury, Frédéric Vidal, Annette Jost, Marie-Cécile Chandesris, Yves Bové

Absents: Georges Matichard, Séverine Lando, Sebastien Hérard

Secrétaire de séance : Sylvaine Fleury

Compte-Rendu du Conseil Municipal du 9 septembre 2013 : adopté à l'unanimité

Modification Budgétaire du M 14, Budget Général :

Transfert de la somme de 800 € de la rubrique O22 intitulée « Dépenses Imprévues » vers celle de « Fonctionnement Dépenses », afin d'honorer la Contribution aux Organismes de Regroupement (Sivom, Communauté de Communes).

Demandes de location terrains :

Madame Véronique Levoir a sollicité la location de plusieurs parcelles communales : certaines qu'elle louait déjà antérieurement, et d'autres, qui font l'objet d'une demande de location par d'autres habitants de la commune(Mlle Loyal, Famille Hurel) ; Mme le Maire n'ayant pu joindre Mme Levoir, la décision sera prise ultérieurement, dans un souci d'être équitable pour l'ensemble des demandeurs.

- A cette occasion il est exprimé qu'il serait intéressant qu'une commission se crée afin de faire équitablement le tri des demandes de location, mais également de revoir la doctrine de la commune : actuellement seul de droit de ramassage du bois mort ou des châtaignes est autorisé, or, l'entretien par élagage de certains châtaigniers sur diverses parcelles serait nécessaire, il faudrait le faire faire par un professionnel, tout comme les zones nécessitant l'élagage aux abords des fils téléphoniques.
- Demande de location Karim Loyal :
La commune a loué il y a 10 ans plusieurs parcelles attenantes à celle que possède Mr K.Loyal, à sa demande, et en vue d'un projet agricole. La location ayant expiré en juin, celui-ci en

demande le renouvellement. Afin de mieux déterminer la nature de la location (bail agricole de dix ans ou simple mise à disposition) il est préférable de rencontrer auparavant l'intéressé pour plus d'informations. La décision est donc reportée à la prochaine réunion.

Échange de terrains entre la famille Clerbois et la Commune :

L'entrée et le parking donnant accès à la propriété de la famille pré-citée étant situés sur du terrain communal, une demande d'échange de terrains a été faite à la Commune. Le terrain proposé en échange par la famille Clerbois est situé en surplomb de la route, et comporte du bois intéressant pour la location aux usagers (E 307).

Les terrains mis en échange sont les suivants :
Parcelles Communales : section E, N° 354, 352
CCAS section E, N° 363, 364 : superficie totale : 11.356m2
Parcelle Clerbois : section E, N° 387 : superficie totale : 11.325 m2

Deux parcelles appartenant au CCAS, une délibération de celui-ci sera nécessaire pour cet échange.

Le Conseil Municipal demande à ce que les frais d'acte notarié soient assumés par les demandeurs.

Contre : Yves Bové (certaines parcelles voisines avec d'autres propriétés étaient propices à la balade et aux récoltes de champignons, le regret qu'elles deviennent privées est exprimé par ce vote contre).

Demande de subvention « Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux » pour les travaux de l'église :

Le constat a été fait ces derniers temps de la nécessité de procéder à des travaux de restauration de la toiture de l'église, et de maçonneries annexes. Le détail est exposé dans la délibération.

Le conseil donne pouvoir à Mme le Maire pour adresser la demande de subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) constituée avec le Cabinet d'Architecture Philippe Lointier pour un montant de 100.000 €.

La demande de subvention porte sur 80% du montant, l'autofinancement serait donc de 20.000 €.
Une réunion étant prévue lundi prochain avec le Cabinet Lointier, le devis de réfection de toiture de l'annexe de la mairie sera effectué à ce moment-là ;

Un dossier de demande de subvention auprès de la Fondation du Patrimoine est également envisagé, déjà en partie renseigné.

Mme Mery (habitante du Bosc, et architecte des Bâtiments de France) se propose de se joindre aux personnes présentes lors de la réunion prochaine de diagnostic avec M. Lointier.

Vote à l'unanimité des voix.

Annulation délibération « Remplacement délégué suppléant Communauté de Communes des Hautes Cévennes » :

La Communauté de Communes a revu le nombre des représentants élus au Conseil Communautaire par notre commune qui a droit à 3 délégués titulaires, et 2 délégués suppléants seulement. La délibération du 9 septembre 2013 indiquant l'élection d'un troisième suppléant est donc supprimée,

2

Georges Matichard n'ayant pas démissionné.

Les délégués titulaires sont : Roseline Boussac;Frédéric Vidal;Annette Jost
Les délégués suppléants sont : Georges Matichard;Sébastien Hérard

Vote à l'unanimité des voix.

Indemnités Percepteurs de Génolhac :

Ces indemnités sont préconisées par le code général des Collectivités Territoriales.

Compte tenu du rôle de conseil apporté par Messieurs les Percepteurs de Génolhac, pour la comptabilité de la commune, mais compte-tenu également du modeste budget de notre commune, à l'unanimité des voix, ces indemnités seront attribuées à 50% soit :

- 75 € pour Monsieur Georges Jullien
- 75 € pour Monsieur Eric Plancher.

Questions diverses :

Finances : Suite à la réunion de la commission finance, il apparaît qu'il sera nécessaire d'emprunter la somme de 110.000 € en 2014 afin de couvrir les divers investissements à engager. Il est rappelé que le budget 2013 avait été équilibré avec le projet d'un emprunt dès 2013 qui a été reporté. En effet, fin 2013 deux emprunts seront parvenus à leur terme, totalisant des échéances annuelles de 9.730 €.

Réunion A.E.P le Bosc, la Pourière, les Thomazes :

L'avant-projet d'adduction d'eau potable est en cours de finalisation, il sera signé prochainement ; un engagement écrit sera demandé aux intéressés, ainsi qu'une convention à faire signer par les propriétaires dont les parcelles seront traversées. Une réunion est programmée le lundi 4 novembre à 17H, les personnes concernées ont été prévenues.

En parallèle, il est fait rappel du projet de petite retenue colinéaire ou stockage équivalent à Nojaret, pour les eaux de jardins, suite à la demande des habitants.

Réunion Plan Local d'Urbanisme : la réunion publique est prévue le jeudi 7 novembre à 17H30 à la salle communale ; les affiches ont déjà été publiés et distribués dans les hameaux, ainsi que des mails ou courriers adressés aux résidents secondaires.

Travaux :

Des travaux d'électricité ont été effectués récemment dans les logements communaux (pose de radiateurs, etc...) il semblerait qu'une hotte ait encore un problème de fonctionnement, ce qui a été signalé à l'entrepreneur Mr Aubanel.

Info R.S.A par la Communauté de Communes :

La Maison de la Communauté de Communes située à Génolhac, place du Colombier, accueillera tous les vendredis de 14 à 17H la permanence de l'Association de Formation et d'Insertion Gardoise

3

Sud à qui est confié le suivi des bénéficiaires du R.S.A habitant les Cévennes. Madame Sylvie Roure-Ballanza recevra les personnes sur rendez-vous.

Encombrants :

La Communauté de Communes informe d'un prochain passage d'enlèvement des encombrants prévu à priori le 26 novembre, elle rappelle à cette occasion que les usagers doivent obligatoirement s'inscrire en contactant le secrétariat de la C.C.H.C : 04 66 61 1955.

Le volume est limité à 2m3 par foyer et par tournée.

Nouvelle réglementation pour les élections communales :

L'État a décidé de nouvelles règles pour les élections communales.

Pour notre commune, le recensement de 2011 n'étant pas encore validé, ce dernier déterminera s'il faut élire 9 ou 7 conseillers. Les candidats devront s'annoncer 3 semaines au minimum avant les élections, alors qu'auparavant les candidats pouvaient s'annoncer jusqu'au matin des élections. Le vote pour une personne non candidate ne pourra être retenu. Voir le détail sur les panneaux d'affichage municipaux.

Route des Moines :

Les élus se mettent d'accord pour un courrier de soutien qui sera adressé conjointement à celui de Monsieur Pialet, Maire de la Commune de Malbosc, dans la demande de requalification de cette route (passer de voie communale à route départementale) démarche déjà engagée de longue date, dans l'objectif d'obtenir un maintien en état plus satisfaisant et moins lourd pour Malbosc. La logique étant que la départementale gardoise aboutisse à une départementale ardéchoise.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : Vendredi 20 décembre 2013 à 16H